

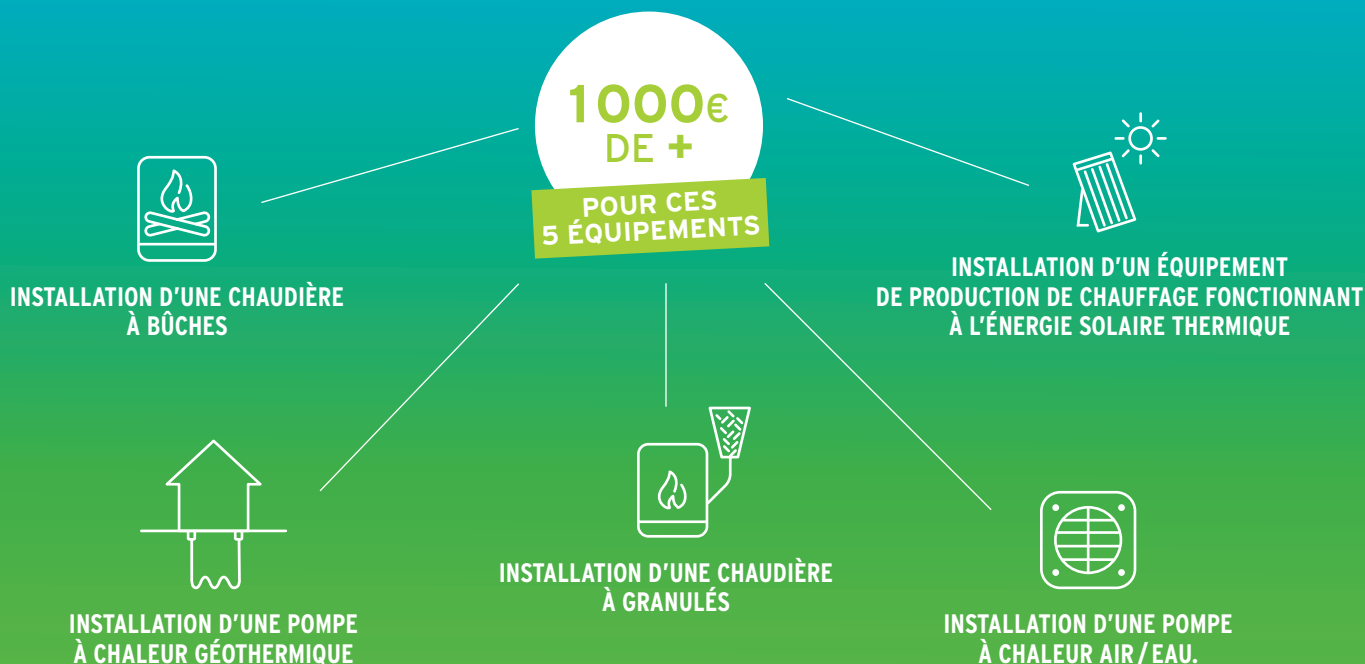
AVRIL 2022

POUR LES
DOSSIERS DÉPOSÉS
DU 15 AVRIL
AU 31 DÉCEMBRE
2022

MAPRIMERÉNOV' : LES NOUVEAUX BARÈMES

RETROUVEZ LES NOUVEAUX BARÈMES CONCERNANT CERTAINES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE FONCTIONNANT AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES.

Le rehaussement des primes de MaPrimeRénov' pour l'installation d'appareils de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables a été annoncé lors du plan de résilience économique et social.



MONTANTS DES AIDES

	MÉNAGE TRÈS MODESTE	MÉNAGE MODESTE	MÉNAGE INTERMÉDIAIRE	MÉNAGE AISÉ
Chaudière à alimentation automatique au bois ou autres biomasse	11000€	9000€	5000€	X
Chaudière à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasse	9000€	7500€	4000€	X
Équipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique	11000€	9000€	5000€	X
Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	11000€	9000€	5000€	X
Pompe à chaleur air / eau	5000€	4000€	3000€	X

À COMPTER
DU 1^{ER} JANVIER
2023



**SUPPRESSION
ÉLIGIBILITÉ
DES CHAUDIÈRES
À TRÈS HAUTE
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE**

POUR EN SAVOIR +  >>